

Procès-verbal du Conseil municipal du vendredi 11 octobre 2024

Le vendredi 11 octobre 2024 à 20h, les membres du Conseil Municipal de NAVOUR-SUR-GROSNE, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Fabienne PRUNOT, Maire de NAVOUR-SUR-GROSNE.

***Etaient présents :** Bernard BADROUILLET, Arnaud DENOJEAN, Eliane JOMAIN, Amélie MARC, Fabienne PRUNOT, Nathalie RAJOT, Philippe SAVARIS, Patrice SAUVAGEOT*

***Etaient excusés :** Jean DE WITTE, Jean PIEBOURG, Ludovic DROIN, Patrice FERRET, Thierry VARACHAUD*

***Procurations :** Jean DE WITTE à Amélie MARC, Jean PIEBOURG à Fabienne PRUNOT, Ludovic DROIN à Arnaud DENOJEAN, Patrice FERRET à Philippe SAVARIS*

Secrétaire de séance : Eliane JOMAIN

Ordre du jour:

1. Approbation du PV de la séance du 29 août 2024
2. Ressources humaines
 - Recrutement adjoint technique
 - Modification du tableau des effectifs
 - Convention de participation "Prévoyance" et "Santé"
 - Compte Epargne Temps
3. Finances:
 - Décision modificative
 - Acceptation d'un don
4. Sinistralité La Croix de Brandon
5. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du 29 août 2024

Madame le Maire soumet au conseil municipal l'approbation du procès-verbal de la réunion du mois d'août. Une remarque est apportée par Amélie MARC pour corriger la formulation s'agissant du recrutement de l'agent technique qui a été "validé" par le conseil et non "décidé" ; Madame le Maire étant décisionnaire sur le sujet.

Suite à cette remarque qui fera l'objet d'une rectification sur le terme employé, le PV est approuvé à l'unanimité des présents.

2.1. Ressources Humaines : Recrutement agent technique

Madame le Maire rapporte que le maire de La-Chapelle-de-Guinchay a confirmé le préavis de 3 mois pour la mutation de M. William GEOFFRE.

M. William GEOFFRE sera donc recruté par voie de mutation au grade d'Agent technique territorial échelon 9 à partir du 1er décembre 2024.

Mme Amélie MARC réaffirme la nécessité de prévoir une programmation du travail de l'agent afin de lui permettre de prendre ses fonctions dans de bonnes conditions et de réussite de ses missions.

Madame le Maire remercie les personnes qui ont participé à la journée « désherbage » le samedi 21 septembre.

Dans l'attente de la prise de poste de M. GEOFFRE, Philippe SAVARIS et Patrice FERRET ont nettoyé et rangé l'atelier municipal. Le Berlingo a été réparé et passé au contrôle technique.

2.2. Ressources Humaines : Modification du tableau des effectifs

Madame le Maire précise que suite au départ à la retraite de M. Alain BOURBON, il convient de modifier le tableau des effectifs

Délibération n°29-2024

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs

Le Maire informe l'assemblée délibérante qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Maire propose au conseil municipal :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-2

Vu le décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Vu le tableau des emplois adopté par délibération n° 33b/2020 du 2 décembre 2022

Sous réserve de l'avis du Comité technique du Centre de Gestion de Saône et Loire

Le conseil municipal, ouï l'exposé du maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

➤ **ADOPTE** le tableau des emplois ci-dessous à compter du 1er juillet 2024

Filière/ Grade	Catégorie	Temps de travail	Postes créés	Postes pourvus	Titulaires	Contractuels
Administrative						
Adjoint administratif	C	29/35h	1	1	1	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	6/35h	1	1	1	
Adjoint administratif	C	17,50/35h	1	1		1
Adjoint administratif	C	15 /35h	1	1	1	
Technique						
Adjoint technique	C	35/35h	1	1	1	

2.3. Ressources Humaines : Convention Prévoyance et Santé

Madame le Maire rappelle que la commune a mandaté le Centre de Gestion pour la mise en place des conventions de participation Prévoyance et Santé à compter du 1er janvier 2025.

Suite à l'appel d'offres effectué par le CDG 71, le risque Prévoyance (maintien de salaire) est assuré par TERRITORIA MUTUELLE sous la forme d'un contrat collectif à adhésion obligation pour les agents.

La collectivité peut choisir un niveau de couverture garantissant les risques Incapacité Temporaire de Travail et Invalidité à hauteur de 90 % ou 95 % des revenus nets des agents (traitement indiciaire + nouvelle bonification indiciaire + régime indemnitaire).

Le conseil municipal doit fixer le niveau de couverture et le montant de l'aide qu'elle souhaite mettre en place au profit des agents, avec un minimum de 50% de la cotisation annuelle.

Le risque Santé sera assuré par le groupement MNT/RELYENS sous la forme d'un contrat collectif à adhésion facultative. La participation employeur est de 15 € minimum par agent et par mois.

Madame Amélie MARC suggère de communiquer aux agents les options possibles et les montants de remboursements pris en charge pour les dépenses de santé que, sur la partie mutuelle santé, il convient de communiquer aux agents les tarifs de remboursements des dépenses de santé par la mutuelle MNT pour recueillir leurs avis.

Le Conseil municipal accepte la proposition de Madame le Maire pour un niveau de couverture Prévoyance à hauteur de 95% du salaire net et un montant d'aide à 50% de la cotisation.

L'avis du Comité social du Centre de Gestion sera sollicité avant délibération concernant l'intention d'adhésion de la commune au contrat groupe.

2.4. Accord mise en place du Compte Epargne Temps.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le Comité social du Centre de Gestion a émis un avis favorable pour la mise en place d'un CET.

3.1. Finances : Décision modificative investissements:

Délibération n°30/2024

Objet : Décision Modificative investissements

Le Maire explique que l'étude thermique de la salle des fêtes de Clermain a été suivie de travaux et doit être intégrée au même compte que ceux- ci.

Il faut prendre une décision modificative au chapitre 041, mettre en dépense d'investissement au compte 2131 (compte des travaux) la somme de 1056 € et émettre un titre de recette au compte 203 (compte des études) le montant de 1056 €.

Mme le Maire propose la décision modificative n°2, budget Commune suivante :

Section d'investissement chapitre 041

Dépenses : Article 2131 : -1056,00 €

Recettes : Articles 203: +1056,00€

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la décision modificative n° 2 budget Commune
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération

3.2. Finances : Acceptation d'un don Association "Pour la rénovation de l'Église de Clermain"

Madame le Maire rapporte que M. Denis CLAIR, président de l'association pour « la rénovation de l'église de Clermain » fait le don de la somme de 1 463.48 € à la commune.

Les comptes ont été clôturés au Crédit Agricole et l'association fera l'objet d'une dissolution.

Par ailleurs, Mme DUBY dans un courrier en date du 8 juillet 1981 a fait don à cette dite association de la Madone de Clermain.

M. Patrice SAUVAGEOT précise que la Madone fait partie d'une parcelle de terrain appartenant au groupement forestier COMBIER/SAUVAGEOT. Dominique SAUVAGEOT est d'accord pour céder la Madone à la commune et a sollicité l'avis de son frère.

La commune attend le courrier des propriétaires pour engager les démarches administratives.

Délibération n°31/2024

Objet : Acceptation d'un don

Le Maire explique au conseil que l'association « Pour la rénovation de l'église de Clermain » dont le siège se trouve Place Notre Dame à Clermain, 71520 Navour-sur-Grosne, souhaite faire un don de 1 463.48 € à la commune de Navour-sur-Grosne pour la rénovation du patrimoine.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code civil,

Vu l'offre de don présentée par l'association « Pour la rénovation de l'église de Clermain »

Considérant que le don proposé consiste en la somme de 1463.48€

Considérant que ce don contribuera à l'entretien de l'Église de Clermain conformément aux souhaits du donateur

Le Conseil Municipal après l'exposé du Maire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de recevoir un don de la part de l'association "pour la rénovation de l'église de Clermain" d'un montant de 1463.48 euros.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à la présente délibération

4. Sinistralité Croix de Brandon

Madame le Maire signale que deux accidents ont eu lieu le week-end du 14-15 septembre endommageant plusieurs potelés, un massif de rosiers et un panneau de circulation.

Les déclarations ont été adressées à l'assurance.

Elle ajoute qu'elle a rencontré M. Philippe JAILLOUX de l'entreprise EIFFAGE pour la réparation des bordures des encoches de stationnement et pour envisager quelques travaux pour supprimer l'accidentologie. Sans réponse de sa part.

Un devis a été sollicité à SIGNAL 71 pour la pose de radars pédagogiques : Coût : 6 849.80 € HT

Un RDV a été pris avec Madame Saghir (STA du Mâconnais) pour en échanger et trouver une solution d'aménagement qui mette en sécurité cette intersection.

5. Questions diverses

Compte-rendu réunion préfecture extension Carrière de Sainte-Cécile

M. Bernard BADROUILLET rapporte que la carrière de Sainte-Cécile va poursuivre son extension sur 6 ha mais va diminuer le tonnage de production prévu initialement. Des portes ouvertes vont être organisées afin de présenter le fonctionnement de la carrière aux usagers.

Des réunions seront programmées avec les conseils municipaux des communes riveraines.

Compte-rendu réunion INGEPRO Aménagement Place de la Garde

Madame le Maire rappelle qu'il était prévu une 2ème tranche de travaux de la place de la Garde en fin d'aménagement de la RCEA. Elle présente le diaporama de l'étude environnementale du cabinet INGEPRO.

Le PLUI ne fait pas apparaître d'OAP et n'impose pas de contraintes réglementaires pour le type d'aménagement envisagé. L'existence de nombreux réseaux électriques, télécom, eaux pluviales et assainissement sont à prendre en compte dans le futur aménagement.

La bretelle de sortie de la RCEA a été déplacée plus à l'ouest et a permis la création d'une aire de stationnement Poids-Lourds. Une liaison piétonne est donc essentielle pour connecter l'ensemble des équipements existants.

Les conseillers souhaitent interdire le stationnement des Poids-lourds sur la place - modifier le carrefour en double sens en sortie du pont inférieur de la RCEA.

Les conteneurs ordures ménagères seront réinstallés sur le petit parking en face du restaurant l'Etape.

Le cabinet INGEPRO propose la création d'un espace détente avec une aire de jeux sous les platanes.

Une prochaine réunion est prévue le 4 novembre à 17h30.

SIRTOM Réduction des ramassages

Madame le Maire expose que le SIRTOM souhaite mettre en place un ramassage des ordures ménagères à un rythme bi-mensuel à compter de 2025. Une réunion sera programmée sur chaque commune pour repérer un nouveau circuit de ramassage et aménager les lieux dits "points noirs" identifiés. Les poubelles seront ramassées dans le sens du circuit, le camion ne fera pas demi-tour.

Les conteneurs collectifs devront être installés sur une plateforme pour faciliter le déplacement.

Logement communal

Madame le Maire signale que le logement communal T2 situé à Brandon " Ancienne école" se libère au 16 novembre 2024.

Bulletin municipal

Madame le Maire informe les conseillers que la commission "communication" s'est réunie le 17 septembre dernier pour définir le sommaire et le rétroplanning.

Une réunion annuelle des associations a également été organisée le 4 octobre pour recueillir la programmation des événements prévus sur l'année à venir et indiquer l'échéancier pour la réception des articles respectifs à intégrer au bulletin.

A noter que les articles doivent parvenir en mairie pour le 15 novembre.

Commissions thématiques

Voirie/ Ouvrages

M. Philippe SAVARIS indique que les travaux de voirie se sont bien passés cette année.

M. Arnaud DENOJEAN rapporte que, suite à la montée des eaux, les arches du pont de la Grosne étaient complètement obstruées par des arbres et des branchages provoquant l'inondation des berges et terrains voisins.

L'évacuation des arbres a été réalisée en urgence ce mardi 8 octobre sous le contrôle de l'EPAGE (Etablissement public pour l'Aménagement de la Grosne et ses Effluents).

Il serait aussi opportun d'entreprendre des saignées sur certaines zones sinistrées de la commune.

M. Philippe SAVARIS fait part de la demande de Patrice FERRET concernant la vitesse dans le Bourg de Brandon.

Mme Fabienne PRUNOT répond qu'il est difficile d'installer des panneaux de limitation de vitesse à chaque coin de rue et qui ne seront pas respectés.

Bâtiment:

Mme Fabienne PRUNOT fait part de la réparation d'une fuite d'eau aux toilettes publiques de Clermain et de la remise en état du mur des sanitaires de la salle des fêtes de Brandon.

Des devis ont par ailleurs été sollicités pour la remise aux normes électriques de l'église de Clermain. Certaines des entreprises contactées ne nous ont pas apporté de réponse à date.

Mme le Maire signale des fuites d'eau sous le préau de Clermain : un contrôle de la toiture sera sollicité.

Espaces verts.

M. Arnaud Denojean fait remarquer que l'entretien des buissons est à effectuer près de certains accès. Madame le maire précise qu'elle est en train d'identifier les propriétés communales qui ne sont pas en fermage afin de prévoir l'entretien des haies et buissons.

M. Patrice SAUVAGEOT signale que Mme BONNOT n'a toujours pas taillé son buisson.

Un courrier lui sera adressé afin que le nécessaire soit fait dans les plus brefs délais pour mettre en sécurité les accès et passages par les riverains.

Ecole:

Mme PRUNOT expose que suite au comptage des effectifs (98 enfants) à la rentrée scolaire, l'ouverture d'une classe supplémentaire n'a pas été retenue. Les classes sont surchargées et la classe de Mme CHAINTREUIL compte 3 niveaux.

Concernant les travaux des abords du groupe scolaire, le devis pour la mise en place d'une lisse en bois au pourtour des jeux d'enfants se monte à 3 893.17 € HT.

Une prochaine réunion avec le cabinet INGEPRO est prévue pour la plantation des arbres.

Agenda des prochaines semaines :

- 16 octobre matin : Cross collège - La remise d'un prix sera effectué par Amélie qui représentera la mairie.
- Transition écologique à 18H30 Trambly: Patrice SAUVAGEOT et Bernard BADROUILLET
- 17 octobre à 14h30 Matour : Réunion Natura 2000 Patrice SAUVAGEOT, Jean de WITTE ?
- 18 octobre à 18h : remise des diplômes au collège : Fabienne PRUNOT
- 23 octobre, heure à définir : Visite de contrôle lagune de Clermain
- 30 octobre 19h à Charolles : Réunion correspondant défense (ou le 14 novembre à Mâcon) :
Jean Piébourg ? Jean de WITTE?
- 11 novembre : Commémoration puis vin d'honneur à Brandon

Fin de séance à 21h40.

Prochaine réunion de conseil le vendredi 22 novembre 2024 à 20h.